

**ACADEMIE DE DANSE**  
**Association loi 1901 n° W2A1002588**  
**N° siret 893 803 585 00015**  
**6 rue Michel Bozzi 20.000 Ajaccio**  
**Règlement intérieur année scolaire 2021/22**

**ELEVE**

**Nom :**

**Prénom**

**Date de naissance**

**Article 1 : Formation amateur et pré professionnelle**

L'enseignement artistique est dispensé dans les locaux de l'Académie de Danse 6 rue Michel Bozzi Ajaccio 20.000. Les élèves peuvent bénéficier d'une formation pluridisciplinaire en Danse Classique, Assouplissement, Modern Jazz, Contemporain et toutes formes d'Art Chorégraphique.

L'Académie de Danse est ouverte de septembre à juillet. Pendant les vacances scolaires, les cours d'enfants sont assurés en fonction des présents et signifiés aux familles. Les cours adultes maintenus sont mis en ligne sur le site de réservation. Les élèves ne peuvent changer de cours sans l'approbation du professeur ou d'un des responsables de l'Académie de Danse. Les parents ont la possibilité d'assister à un ou plusieurs cours dans le courant de l'année, la date étant fixée par l'Académie de Danse et annoncée 8 jours à l'avance.

Dans la mesure du possible, une représentation sur scène est organisée tous les deux ans. La présence des élèves aux différentes répétitions pour ces représentations est indispensable à la réussite du spectacle, et est donc obligatoire.

**Article 2 : Inscriptions / Tarifs**

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. L'Académie de Danse limite le nombre d'élèves par cours (école de formation & cours adulte). Les anciens élèves étant prévenus dès la fin de l'année scolaire de la date d'ouverture des réinscriptions, aucun droit prioritaire ne leur est réservé. Un ancien élève qui se réinscrirait très tardivement peut se voir refuser l'accès à un cours compte tenu d'un effectif trop important.

Conformément au décret n°92-193 du 27 février 1992 relatif à la loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, chaque élève doit fournir à l'école **un certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse ainsi que ce règlement intérieur signé par un des deux parents (si mineur). ***Les***

*cours sont payables d'avance par l'achat d'un pass sur la plateforme bsports.* Les pass sont nominatifs et non transférables à un tiers. Tout trimestre commencé est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, partiel ou total, quel qu'en soit le motif. L'inscription est prise en compte définitivement à réception du règlement et du dossier remis complet. De plus, aucun remboursement n'est également possible en cas d'empêchement dû à la force majeure rendant impossible l'ouverture de l'école de danse ou la tenue des cours. Tout changement de situation familiale, d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse mail, doit être immédiatement signalé par écrit.

### **Article 3 : Règles de vie**

Les enfants et adolescents doivent se présenter en tenue réglementaire (dress code demandé chaque début d'année) aux cours avec les cheveux attachés, et plus particulièrement, *[en chignon pour les cours de danse classique.](#)*

Afin d'éviter tout incident physique ou matériel, **il est formellement interdit :**

de porter des bijoux ou montres pendant les cours,

de mâcher un chewing-gum pendant les cours,

L'Académie de Danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans les vestiaires ou dans tous lieux où s'exerce l'activité de l'Académie de Danse.

### **Article 4 : Assiduité / Absence**

Pour une meilleure progression de tous durant l'année, il est souhaitable que les élèves soient assidus. Les cours commençant à l'heure, les élèves doivent arriver en avance pour se préparer ou arriver déjà prêts. Les parents s'engagent à prévenir en cas d'absence. Des fiches de présence sont remplies par les professeurs pour les cours enfants. Les absences répétées des élèves mineurs pourront être signalées aux parents.

Pour des raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et auront leurs cours assurés en visio.

### **Article 5 : Responsabilité**

*[Toute personne inscrite certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile.](#)*

Les élèves sont admis dans les locaux de l'Académie de Danse et pris en charge par les professeurs aux heures correspondant à leur cours. L'Académie de Danse décline toute responsabilité en dehors de ces horaires. Entre deux cours, les élèves peuvent rester sur place. L'Académie de Danse décline toute responsabilité en cas de sortie non autorisée par la famille à l'issue du cours. La responsabilité de l'Académie de Danse ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelque personne que ce soit durant les cours ou entre les cours. Toute dégradation commise par un élève, dans les locaux de l'Académie

de Danse entraîne la réparation par la famille du dommage causé. En cas de non-respect des consignes inscrites au règlement intérieur, l'Académie de Danse ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.

## **Article 6 : Droits à l'image**

Les vidéos et photos prises dans les locaux de l'Association Académie de Danse, en cours, en spectacles ou à l'extérieur sont propriété de l'Académie de Danse. L'élève ou le responsable légal autorise l'Association Académie de Danse 6 rue Michel Bozzi Ajaccio 20.000 à reproduire et diffuser, dans le monde entier, les éléments réalisés représentant l'élève sur tous les supports et par tous les procédés, sans limite de temps et sans contrepartie financière.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. L'Académie de Danse pourra faire tout usage de ces photographies et vidéos, incluant des modifications de celles-ci (recadrage, modification colorimétrique, détournement, retouches sur le visuel, ajout de textes). Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion de ces photos et vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'intégrité des personnes figurants dessus.

Pour l'élève (nom-prénom) :

Le représentant légal (mère-père) :

Fait à :

Le :

Signature      Lu et Approuvé